

( 4 )

16<sup>o</sup>. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

a. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

#### Remarques.

1<sup>o</sup>. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2<sup>o</sup>. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3<sup>o</sup>. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16<sup>o</sup> Je n'ai que trois cent francs en argent, & 3 chart de bois.

B Je suis payé la moitié par la ville, & l'autre moitié par l'hôpital.  
Ainsi ma réponse emporte celle à toutes les questions subséquentes.

Première Classe.

F. 49

( 1 )

#### QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

#### RAPPORTS LOCAUX.

1<sup>o</sup>. Nom de l'endroit où est située l'école? Orbe

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? Petite ville.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? Paroisse et Agence d'Orbe.

d. District d'Orbe.

e. Canton du Léman.

2<sup>o</sup>. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) La circonference d'un quart d'heure comprend tout le ressort de l'école.

3<sup>o</sup>. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école; 1<sup>o</sup> Au bas de la ville un hameau nommé les Granges, et qui est composé de seize parties; 2<sup>o</sup> Boissey ferme à  $\frac{1}{4}$  de lieue; 3<sup>o</sup> Le Devot, maison de campagne à  $\frac{1}{4}$  de lieue.

a. On indiquera l'éloignement de chaque lieu de l'école, &c.  
La réponse est contenue dans celle au no précédent.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Seulement de la ville, 10 présentement.

( 2 )

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

## I I.

## INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

*La 1<sup>re</sup> classe a pour objet cette partie de l'instruction qu'on nomme la Humanité, et l'on suit, autant que l'instituteur en est capable, le plan du Collège de Lausanne qui servoit de règle pour les collèges du pays de Vaud.*

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année, excepté les temps de vacances, 15 jours en mai, 3 semaines aux moissons, 3 semaines aux vendanges.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Dans l'usage le plus ordinaire, les mêmes que ceux qui sont employés dans le Collège de Lausanne.

- 8°. Préceptes & réglements, comment sont-ils observés?

Commission du Collège s'assemble régulièrement deux fois l'année à la suite de deux examens semestriels et extraordinairement, selon les circonstances et changemens à introduire Inspection du Collège, établie par un visiteur membre de la magistrature.

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

4 heures par jour, deux le matin, deux l'après midi, à l'exception du Lundi, et Jeudi matin.

- 10°. Les enfants sont-ils distribués ou classés?

Partie distribués dans deux écoles collatérales, donc les objets d'instruction sont semblables, partie classés, et admis graduellement dans l'autre école, selon l'avancement de leur âge et de leurs progrès.

## I I I.

## RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? *Le Conseil, ensuite du témoignage rendu par la Commission chargée de l'examen des aspirants.*

b. D'où est-il? *de la Sarra*

c. Son nom *Olivier.*

Le citoyen ministre, inspecteur nouvellement établi, ayant désiré ces quelques détails sur l'instruction appropriée à la première classe, et l'indication des auteurs employés, j'ai fait satisfaction de la manière suivante.

On peut distinguer en 3 ordres, de diszipl. de la 1<sup>re</sup> classe. Les plus jeunes, de 7 à 10 ans — Lecture, exercice de la mémoire en leur faisant apprendre l'alphabet, l'orthographe du catéchisme, l'allemand, quelques poésies sauvées, précis, notions de Géogr. — autres, Réggr. élémentaire d'Offen. Attaque d'enfants, vis-à-vis à peu près, l'instruction qui leur reçoivent de cette première classe.

Ceux qui sont plus âgés de quelques années, et qui ne se proposent pas d'apprendre le latin — Catechisme d'Offenvald, Tractat élémentaire d'Orthographe et de Grammaire française, br. logique et appliquée, à des thèmes — Géographie — partie élémentaire de l'arithmétique. J'ai employé pour quelques uns l'abrév. d'histoires univers. par demand. et Répons. de Formay, l'abrév. des arts et des sciences, par la même, les leçons,

*Moncherand une partie de Genève. Des autres, Agiez une partie de Genève. Bavois, Chavornex, Effore, Monthoux, Rances, Vallières, La Russille, Boffens, Arnex à environ une lieue.*

( 3 )

- d. Son âge. *47 ans.*

- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Quatre enfants.*

- f. Depuis combien de temps est-il instituteur? *Depuis douze ans; 1 année à Lausanne, 5 à Yverdon 1 à Nyon, 5 à Orbe.*

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

- i. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école? *10 présentement.*

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

## I V.

## RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour l'école qui est celle du Régent latiniste, et non aux trois autres, être admis, combien?

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Comme parmi les jeunes gens de cette école, élémentaire, d'histoire naturelle à l'usage des enfants, par Collet, et d'histoire naturelle à l'usage des élèves de la 1<sup>re</sup> classe, il en est qui sont élargis de l'école, par la dispense qu'ils ne se proposent pas d'étudier la langue latine, il en est qui sont élargis de l'école, par la dispense de leur âge, il y est supplété par des leçons particulières, dont l'objet est ordinairement l'arithmétique que moins élémentaire, en particulier les Choses de temps, leçons de Géom. pratiq. de Mathem. puras et mixtes, aucun le. Naine, Compendium Eleon. univ. Mathes de Wolf.

3<sup>e</sup> ordre, ceux qui se proposent de suivre d'une manière plus étendue le plan des études du Collège de Lausanne, succès de, ailleurs dont j'ai eu à ma partie, Gordius, Thalib de Rhét., Erastus, Cornelius Nepos, Justin, Ovide, Florus, Virgil, Ennius et Georg., quelques Saty et Odys. d'Horace, Ciceron harang. choisis, quelque peu des suivants, Quintus Curtius, de Grec. d'Iason, d'Ionis, j'ai aussi fait quelque usage de Justinus doctrinae Solidioris.

( 4 )

- 16<sup>e</sup>. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

15 louis en argent; En grain, le sac de froment, six sacs de mouton; en vin 200 pots. 3 char de bois, y compris celles pour le chauffage de la classe.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds? le jardin déjà indiqué

Remarques.

1<sup>e</sup>. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2<sup>e</sup>. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3<sup>e</sup>. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponces?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Comme on l'a dit art. 13, les biens, et fonds d'école, sont donnés à la bonne volonté des Consuls, qui ont pourvu des biens communaux et de l'Hôpital.

Valeur variable; actuellement la mesure de froment peut être évaluée 20 batz, la mesure de mouton à 14. (le sac est de 8 de ces mesures) — Vin 3 batz le pot. Le bois qui est de la saillie peut valoir 40 batz le char; mais comme je l'ai dit, il doit être attribué plutôt au chauffage de la classe.

( 5 )

( 6 )

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

### RAPPORTS LOCAUX.

- 1<sup>e</sup>. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

- 2<sup>e</sup>. Eloignement des maisons appartenantes au refort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

- 3<sup>e</sup>. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au refort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

No. 50

200 francs pour l'entretien de l'école  
100 francs pour l'entretien de l'école

1<sup>e</sup>. Au Collège

a. Une Ville

b. Et une Commune

c. d'Orbe

d. d'Orbe

e. Leman

2<sup>e</sup>. Il n'y a qu'une seule circonference d'un quart d'heure qui contient 16 maisons.

3<sup>e</sup>. Le Hameau des Granges, la ferme du Dévent de Dossayaz, et du chalet de Maugain

a. Le Hameau des granges distingue de cinq minutes la ferme du Dévent d'un quart d'heure celle de Dossayaz, et du chalet dit Maugain est la même

b. Du Hameau des Granges cinq enfants du chalet de Maugain un